CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 30 janvier 2009

OBJET : Désignation de Conseillers généraux au comité local d'information et de concertation du site exploité par la société BRENNTAG sur la commune de Tournan-en-Brie.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment dans son article L. 3121-23,

Vu le code de l'environnement notamment dans son article D. 125-30,

Vu le courrier en date du 26 janvier 2009 du Préfet de Seine-et-Marne informant le Président du Conseil général de la création du Comité local d'information et de concertation du site exploité par la société BRENNTAG sur la commune de Tournan-en-Brie,

Vu le rapport du Président du Conseil Général,

DECIDE

de désigner pour représenter le Département au Comité local d'information et de concertation du site exploité par la société BRENNTAG de Tournan-en-Brie :

- Monsieur Jean DEY en qualité de titulaire,
- Monsieur Jean-Paul GARCIA en qualité de suppléant.

LE PRESIDENT.

V. ÉBLÉ